



**AVIS DU
CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR LES RAPPORTS SUIVANTS :**

- *Bilan d'activités de la Région Réunion 2012*
- *Compte administratif de la Région 2012*
- *Projet de décision modificative n° 1 au budget 2013 (budget supplémentaire)*
- *Bilan des opérations immobilières et du rapport 2012 de l'exécution des marchés*
- *Bilan 2012 de gestion pluriannuelle AP-AE / CP*
- *Budget région - Affectation du résultat de l'exercice 2012*

Assemblée plénière du 12 juin 2013

**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte des rapports suivants sur :

- le compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 ;
- le bilan 2012 des opérations immobilières et du rapport 2012 de l'exécution des marchés ;
- le bilan 2012 de gestion pluriannuelle AP-AE / CP ;
- le budget région – Affectation du résultat de l'exercice 2012.

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement adopte les avis formulés ci-joints sur le bilan d'activité de la Région Réunion pour l'exercice 2012 pour la :

- Commission 1 « Vivre ensemble » : à l'unanimité des présents et représentés ;
- Commission 2 « Égalité des chances » : à l'unanimité des présents et représentés ;
- Commission 3 « Cohésion sociale » : à l'unanimité des présents et représentés ;
- Commission 4 « Développement territorial » : à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention (Gilbert GÉRARD) ;
- Commission 5 « Cadre de vie » : à l'unanimité des présents et représentés.

○○○○○○ _ _ ○○○○○○

AVIS DE LA COMMISSION 1 « VIVRE ENSEMBLE »
Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique

S'agissant du compte administratif, la commission s'étonne fortement de l'importance du montant des crédits culturels de la section d'investissement restés sans emploi, soit près de 20 millions d'euros.

S'agissant du bilan des activités culturelles, la commission estime que, de manière générale, sa lisibilité a considérablement été améliorée. En effet, pour la plupart des secteurs et axes, les présentations plus détaillées, notamment sous la forme des fiches bilan, permettent de disposer de critères retenus par la collectivité, du nombre de projets retenus et de montants alloués par action réalisée.

Par ailleurs, la commission entend formuler les remarques suivantes :

I. Théâtre et danse

La collectivité ayant émis le souhait de « réduire les écarts existant entre chaque secteur soutenu », la commission ne peut que s'interroger sur l'importance du différentiel de financement entre les secteurs de la danse et du théâtre pour le même nombre de projets soutenus : pour 30 projets chacun, 273 203 € pour la danse et près du double, soit 553 953 € pour le théâtre.

II. Salles de diffusion

Par le biais du schéma portant sur les salles et lieux de création et de diffusion, la commission salue la volonté du Conseil régional de mettre en cohérence la diffusion du spectacle vivant, et portera la plus grande attention à ses conclusions et à sa mise en œuvre.

III. Musique

La commission aurait souhaité une plus grande transparence des critères d'attribution des aides aux artistes musiciens.

IV. Littérature

À la lecture de ce bilan, la commission ne voit pas apparaître une implication volontariste de la collectivité en la matière et le déplore très fortement.

V. Arts plastiques

La commission estime que les fonds consacrés aux « collections et œuvres d'art », soient la somme de 433 932 €, sont très largement insuffisants, notamment en rapport aux quatre équipements muséaux régionaux.

VI. Organisation d'événementiels culturels

La collectivité a fait le choix de s'impliquer dans la célébration de fêtes communautaires (jours de l'an chinois et tamoul). La commission souhaite que cette implication de la collectivité s'étende aux autres composantes de la population réunionnaise.

S'agissant du festival « Liberté métisse » porté par le Conseil régional, la commission ne retrouve pas la dimension de commémoration de l'abolition de l'esclavage qui correspond pourtant à la date du 20 décembre. De même, elle s'interroge sur la non adoption du terme consacré de « fèt kaf » traditionnellement usité pour désigner cet événement.

VII. Patrimoine

La commission considère que, si le maloya a bénéficié d'une reconnaissance légitime par son inscription au patrimoine de l'UNESCO, il ne saurait néanmoins constituer le seul vecteur de l'éducation patrimoniale. D'autres entrées sont possibles, que ce soit dans le secteur musical même (séga, romances...) ou dans d'autres disciplines artistiques (littérature, théâtre...).

S'agissant du projet de création d'une « Maison du Marronnage, du Maloya et du Moringue », la commission déplore de n'avoir finalement pas été associée au comité de pilotage, et ce, malgré ses demandes successives. Par ailleurs, elle souhaiterait se voir communiquer la composition des différentes instances y afférent (comité de pilotage, comité scientifique et groupe d'experts).

VIII. Équipements régionaux

S'agissant plus particulièrement de la salle Gramoun Lélé à Saint-Benoît, la commission milite fortement pour que cet équipement ne soit pas une « coquille vide », mais devienne un véritable outil de diffusion de spectacles vivants. D'autant que le dimensionnement de cette structure représente une opportunité pour le territoire Est, parent pauvre en la matière.

I. Secteur « Éducation »

La commission note que pour la 3^{ème} année d'exercice de sa mandature, la collectivité régionale a maintenu, voire accentué, ses engagements en faveur de la jeunesse réunionnaise. Ces interventions sont conformes à son projet de mandature et aux orientations déclinées précédemment.

Elle prend acte de l'enveloppe globale consacrée à ce secteur en 2012 : 137 606 757 € en autorisations d'engagement et de programme et 65 165 411 € en crédits de paiement, ce qui correspond à des taux de réalisation de 85 % pour les AE/AP et de 82 % pour les CP.

Ces interventions appellent les remarques suivantes :

Les constructions et réhabilitations

S'agissant de la construction du futur lycée Nord, la commission constate avec regret le maintien d'une capacité d'accueil envisagée de 1452 élèves. Conformément à ses avis antérieurs, elle rappelle qu'une prévision d'effectif de 1000 élèves au maximum par établissement correspondrait davantage aux caractéristiques d'un lycée à taille humaine.

Elle salue par ailleurs la poursuite des programmes de réhabilitation des lycées et l'engagement volontariste de la collectivité en faveur des Maisons familiales et rurales. Ce sont là d'importants et nombreux chantiers dont les réalisations sont vivement attendues des élèves et des personnels de ces établissements. L'effort de la collectivité doit par conséquent se maintenir. Pour éviter tout désordre de chantier, des éventuels retards ou arrêts de travaux, la commission lui recommande d'être particulièrement vigilante sur le choix qualitatif des entreprises retenues pour ces opérations.

Le schéma directeur des lycées

La commission souhaiterait être destinataire des différents documents produits (état des lieux de la formation initiale et analyse prospective de l'évolution des effectifs) ainsi que du schéma directeur des lycées lorsqu'il sera achevé. Ces informations participeraient à une meilleure appréhension par le CCEE de l'existant lui servant de base dans la démarche projective qui doit être la sienne.

La restauration scolaire

Elle souhaiterait également être destinataire de l'étude relative aux tarifs de restauration scolaire. Dans ce domaine, la commission se demande si la collectivité envisage à terme l'harmonisation des tarifs pratiqués par l'ensemble des EPLE¹ ou compte renouveler chaque année la compensation financière versée en 2012 aux établissements, suite à la reconduction des tarifs de l'année précédente.

1 Établissements publics locaux d'enseignement

Conformément à ses avis antérieurs, elle rappelle également l'importance pour attirer davantage de rationnaires :

- de mener une enquête auprès des lycéens sur leur fréquentation et leurs attentes du service de restauration scolaire ;
- de veiller à la qualité et à l'attractivité des repas mais également à l'organisation d'espaces agréables et conviviaux afin d'éviter le recours, notamment, aux camions-bars pas toujours garants des qualités diététiques d'une bonne alimentation ;
- d'envisager la consultation des élèves en tant qu'usagers de ce service sur les améliorations à y apporter (cadre, espaces de restauration...).

Le Salon de l'Éducation

La commission salue le fort soutien de la collectivité régionale en faveur du 4^e salon de l'Éducation. Cette manifestation régionale, la seule à exister à cette échelle, est devenue en quelques années un événement incontournable pour l'orientation des lycéens et les échanges entre les différents partenaires de l'éducation. L'investissement de la Région (231 500 € en 2012) au côté de la Ligue de l'enseignement, organisateur du Salon, celui des partenaires ont conduit au succès grandissant de la manifestation. Aussi la commission émet-elle le vœu de voir cet accompagnement financier renouvelé pour 2013, afin de garantir la réussite de la prochaine édition.

L'aide à l'acquisition de manuels scolaires

Recommandée par le CCEE, la mise en œuvre du « chèque livre » à la rentrée 2012 en substitution de « primo livres » constitue une amélioration en termes de gestion pour les associations de parents d'élèves. Par souci d'équité entre ces dernières, la collectivité doit cependant veiller à obtenir la plus grande transparence sur les tarifs de location pratiqués par les APE pour répondre aux dysfonctionnements constatés sur le terrain.

La commission rappelle enfin son souhait de voir à terme la collectivité s'acheminer vers la gratuité des manuels scolaires.

Le Plan ordinateur portable

Le Plan ordinateur portable reste pour la commission un dispositif intéressant qui est à poursuivre et à consolider, en particulier sur le plan des usages pédagogiques. Dans ce domaine, il aurait été judicieux d'associer dès le départ les parents d'élèves et les personnels des lycées à la mise en œuvre du POP afin de garantir la meilleure appropriation possible de l'outil et de ses applications par les familles et les enseignants. La commission espère que l'évaluation réalisée au terme de cette 3^{ème} année renseignera sur ces points.

Le soutien aux laboratoires de recherche universitaires

Il est regrettable que l'appel à projets lancé en 2010-2011 n'ait été concrétisé qu'en 2012. La commission insiste sur la pérennité de l'accompagnement des laboratoires de recherche dont les actions s'inscrivent dans la durée.

Le plan de relance en faveur des communes

La commission note avec satisfaction que 47 écoles primaires ont bénéficié du plan régional d'aide aux communes. Ce soutien en faveur de ces dernières est à poursuivre.

II. Secteur « Apprentissage et Formation professionnelle »

Pour l'année 2012, les engagements de la collectivité régionale dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage se sont traduits par un effort financier sensiblement moindre (120 606 924 €) par rapport à celui de l'exercice précédent (121 521 604 € en 2011). Dans ce cadre, si les dispositifs fondamentaux de formation ont été reconduits, la commission s'interroge sur la baisse du poste « travaux » ainsi que celui de la « rémunération et bourses des stagiaires » alors que le nombre d'apprentis, de stagiaires ou d'étudiants a presque doublé. Des précisions sur ces points auraient été les bienvenues.

De même, la commission aurait apprécié que le bilan d'activités sectoriel reprenne de manière détaillée, dans un tableau, l'ensemble des dépenses de la collectivité sur les deux derniers exercices. Cette présentation contribuerait à rendre plus lisible l'évolution des efforts de la collectivité dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'apprentissage

La commission note avec satisfaction que la collectivité a poursuivi sa politique de redynamisation du dispositif Apprentissage et a, dans ce cadre, réussi le pari en 2012 de dépasser la prévision d'effectif qu'elle s'était fixée dans ses orientations (4200). Le nombre d'apprentis s'élève en effet à 4650, soit 11 % de plus qu'en 2011. Sur ce point, il aurait été intéressant de connaître la proportion de demandes non satisfaites.

De même, elle constate une augmentation du nombre de places en apprentissage (+ 403) et des formations de niveaux supérieurs liées à l'ouverture de nouvelles sections.

Si la commission peut comprendre l'importance de ces objectifs quantitatifs, le souci de qualité qui préside à la formation du jeune, notamment en entreprise, reste pour le moins prioritaire de manière à garantir l'efficacité de ce mode de formation. Ainsi, il lui paraît essentiel de rechercher un meilleur fonctionnement de la relation apprenti – entreprise – CFA² et de l'inscrire dans un rapport gagnant-gagnant. Dans ce but, il est souhaitable :

- de veiller au respect de la charte tripartite d'engagement afin de responsabiliser davantage ces acteurs ;
- de renforcer la fonction de tuteur en entreprise ;
- de mettre l'accent sur la structuration des branches professionnelles pour améliorer le suivi et l'encadrement des jeunes en entreprise ;
- d'accompagner les CFA et les entreprises dans la lutte contre les abandons de formations et les ruptures de contrats d'apprentissage.

Par ailleurs, la commission salue la poursuite des modules préparatoires en apprentissage en ce qu'ils offrent aussi des perspectives de qualification et d'insertion professionnelle à de jeunes Réunionnais en difficulté, sans diplôme ou en rupture. Elle invite la collectivité à accentuer l'information sur ce type de dispositif en direction notamment des acteurs de l'Éducation populaire chargés d'accueillir et de travailler auprès de ces publics.

2 Centre de formation des apprentis

Toute mesure d'aide à la mobilité en apprentissage est également encouragée par la commission, compte tenu des capacités d'accueil des entreprises à La Réunion et des perspectives qu'offre le territoire métropolitain.

Enfin, s'agissant des primes versées aux employeurs, la commission recommande à la collectivité régionale de bien veiller au versement régulier de celles-ci et de conditionner ces versements au respect de la charte d'apprentissage.

La formation professionnelle

Dans le domaine de l'animation et du sport, la commission note avec satisfaction qu'un volume de formations qualifiantes des cadres du secteur a été maintenu. Ce programme de formations est à poursuivre. La commission recommande toutefois la mise en place d'outils d'évaluation quantitative et qualitative pour s'assurer de la qualité des formations dispensées.

Concernant l'École de la deuxième chance (E2C), si la commission souscrit à un tel dispositif et constate une progression des effectifs, il lui semble cependant intéressant, ici aussi, d'en évaluer les retombées en termes de suites de parcours des publics bénéficiaires. La commission suggère la mise en place de suivi de cohortes.

I. Sport

La commission relève qu'une enveloppe globale de l'ordre de 1 900 000 € a été affectée au titre du soutien et du développement des organismes sportifs régionaux. Elle note que cet effort pour 2012 a été maintenu quasiment au même niveau que celui de 2011, mais juge néanmoins cette dotation nettement insuffisante, compte tenu des besoins sur le terrain, au vu du développement des compétitions.

Concernant les Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), la commission note avec satisfaction la mise en œuvre effective de ces dernières pour une dizaine de ligues et comités, conformément aux engagements pris par la collectivité pour 2012. La commission souhaite que cette démarche puisse se poursuivre, mais en intégrant aussi les autres structures régionales (CMSR³, ORESSE⁴, CROS⁵...).

Au titre de la formation des cadres du secteur sportif, la commission juge l'aide globale consentie de 32 000 €, nettement insuffisante, au regard des enjeux et des besoins dans ce domaine. Elle rappelle l'important « turn-over » de bénévoles auquel doivent faire face les associations pour des raisons liées souvent au découragement ou au manque de formation dans la gestion associative. Cette aide consentie actuellement par la Région ne peut véritablement permettre la mise en place d'un volume suffisant de formations, adaptées à la demande.

Sur cette thématique du bénévolat, la commission souhaite également préciser que la reconnaissance du travail réalisé par les nombreux bénévoles, qui composent le mouvement sportif local, ne se résume pas uniquement aux actions portées par l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS).

En matière de mobilité du mouvement sportif et socio-éducatif, la commission partage le constat de la collectivité, sur la nécessité de développer une concertation globale, maintes fois annoncée, avec l'ensemble des partenaires, afin de mettre en œuvre une action plus pertinente et plus adaptée aux attentes.

La commission propose que cette concertation globale se fasse au travers d'un « pacte régional de la mobilité » regroupant l'ensemble des partenaires financiers et le mouvement sportif, afin de disposer d'une meilleure visibilité et d'une aide à la décision.

Concernant le « haut-niveau », la commission note l'intervention de la Région mais regrette le manque de concertation entre les différents acteurs et financeurs.

En effet, la filière d'accès au « haut-niveau » soutenue par la Région, nécessite de la cohérence dans les dispositifs qui concourent à la mise en œuvre des différents pôles ou centres de perfectionnement.

À cet effet, la commission renouvelle sa proposition d'une meilleure harmonisation des critères de soutien au profit des différents pôles, au travers d'une instance de concertation regroupant tous les partenaires concernés (mouvement sportif, Département, Région, DJSCS).

3 Centre médico-sportif régional

4 Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatif

5 Comité régional olympique sportif

Ceci permettrait de disposer des critères de financement du sport de Haut niveau (Aide aux structures d'entraînements et Aide directe aux sportifs).

Au titre du financement des manifestations des associations sportives, la commission note avec satisfaction l'augmentation du nombre de projets financés (110 projets en 2012 contre 80 en 2011). Toutefois elle attire la vigilance de la collectivité sur la nécessité de dissocier les compétitions reconnues au niveau des instances nationales ou internationales et qui ont un réel impact sur la reconnaissance et le développement de la pratique de ces disciplines à La Réunion, de celles qui ne peuvent avoir qu'une dimension purement économique ou spectaculaire.

Sur les équipements sportifs liés aux lycées, la commission aurait apprécié un minimum d'indications (lieu, nature des travaux,...) sur le montant (856 232 €) engagé pour la réalisation de travaux au cours de l'année 2012.

La commission salue le maintien de l'effort de la collectivité en matière d'aides à l'équipement sportif des communes (16 817 000 €). Elle aurait apprécié, là également, des indications sous forme d'un tableau synthétique, avec les communes concernées et le type d'équipement financé.

Concernant le Schéma régional des équipements sportifs, si la commission constate avec satisfaction que le projet est en cours, elle souhaite néanmoins une accélération dans la mise en œuvre du processus. Dans un souci d'optimisation des investissements en cours de réalisation, il serait regrettable que ce document directeur ne soit disponible qu'une fois consommé, les crédits dédiés à la réalisation de ces équipements sportifs.

Enfin, sur une question essentiellement de présentation, la commission s'interroge sur la pertinence du tableau figurant à la page 270 du rapport sectoriel. Celui-ci se caractérise par une relative opacité au niveau des indications fournies.

II. Socio-éducatif

Au titre de l'accompagnement du développement des activités socio-éducatives, il est précisé que :

« ... L'épanouissement des jeunes ainsi que la structuration du secteur associatif demeurent un des axes forts de l'action du Conseil régional dans le domaine du socio-éducatif... » (p. 265 du rapport sectoriel).

Dans ce cadre sont cités le soutien aux classes transplantées et celui aux classes « Activités de pleine nature ».

Au vu de ce bilan, et de quelles que soient les mandatures, force est de constater que des progrès restent à accomplir pour mettre en adéquation l'affichage de la collectivité et la réalité de son action. De même, la commission relève dans ce rapport, qu'au niveau de l'intitulé du secteur, ce dernier ne mentionne que le terme « Sport » et occulte totalement la dimension socio-éducative, tranchant ainsi de manière significative avec les termes du paragraphe cités précédemment.

Ayant fait le constat de l'absence de l'univers socio-éducatif et afin de s'inscrire dans une démarche constructive, le CCEE, à travers sa commission « cohésion sociale », a initié localement une importante réflexion liée à l'Éducation populaire. Celle-ci s'est concrétisée en 2012 par l'organisation d'un colloque sur deux journées « L'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire » rassemblant un grand nombre d'acteurs de ce secteur. Le CCEE poursuivra cette dynamique au niveau inter-CCEE et au niveau national avec une

manifestation du type « grenelle de l'Éducation populaire ». En sa qualité de conseil consultatif, le CCEE s'engage à relayer auprès de la collectivité régionale, les résultats des travaux issus de ces différentes réflexions.

I. Aménagement

Schéma d'aménagement régional

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement régional, la commission note avec satisfaction l'effort de communication entrepris par la collectivité régionale destinée à rendre ce document de planification accessible. Cela s'est traduit notamment par la création d'un comité de suivi dédié et par la mise en place de réunions thématiques auxquelles le CCEE a été convié.

Plan de relance régional en faveur des communes

La commission relève que depuis 2010, le programme a permis d'engager près de 202 M€, représentant 351 projets soutenus, incluant le volet aménagement. Considérant l'enveloppe de 300 M€ allouée à ce plan, la commission se demande s'il ne faudrait pas se réinterroger sur les modalités de financement du plan. En effet, les communes ont énormément de difficultés à mobiliser leur part de cofinancement. Cet élément explique peut-être en partie, pourquoi seuls 61,4 M€ ont été mandatés depuis 2010.

Le soutien aux outils d'aménagement

Au regard des difficultés liées à l'obtention, sur un territoire de plus en plus contraint, de foncier et notamment de fonciers stratégiques, la commission souligne la nécessité de soutenir un outil tel que l'Établissement public foncier de La Réunion (EPFR).

II. Transports

Accompagnement de la SEMATRA dans le cadre de la restructuration financière d'Air Austral

La commission prend acte des actions engagées par la SEMATRA pour contribuer au renforcement des fonds propres de la compagnie Air Austral. Elle prend bonne note également de l'augmentation de capital intervenu, de la recomposition du conseil d'administration de la SEMATRA ainsi que de la mise en place d'un comité stratégique au sein de cette dernière. Elle regrette toutefois que des décisions prises, telles que l'arrêt des dessertes en direction de la province et certaines destinations internationales (Sydney, Nouvelle-Calédonie,...) aient pour conséquence une baisse inévitable de la fréquentation touristique. Ce type de décision peut avoir une incidence non négligeable sur la stratégie touristique régionale visant à renforcer la part du tourisme d'agrément et conforter le tourisme affinitaire. La collectivité régionale devrait se saisir de cette opportunité d'être actionnaire, pour établir une mise en cohérence entre les orientations stratégiques de la SEMATRA et celles de sa politique touristique.

Politique globale des transports, déplacements, TEE, mobilité durable

La collectivité indique que les orientations arrêtées en matières de déplacement pour La Réunion, devront accorder une plus grande priorité « à l'amélioration de l'offre de transport collectif et de promotion des modes doux par rapport aux investissements réalisés depuis trois décennies, essentiellement pour les déplacements en voiture ». La commission ne peut qu'adhérer à cette démarche qu'elle a maintes fois encouragée dans ses différents avis, notamment en vue d'offrir une alternative au « tout automobile » et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

III. Énergies

La commission incite fortement la Région à maintenir son soutien en direction des Énergies renouvelables (le biogaz, les énergies marines...) dès lors qu'elles seront appelées à se développer dans les prochaines années.

Elle note que de nombreuses actions ont été menées en matière de recherche et d'innovation dans le secteur de l'énergie (biomasse, énergie de la mer, thermique...). Cependant, elle regrette que ce rapport ne donne aucune indication sur l'état de ces recherches. Elle souhaite que dorénavant la collectivité régionale réalise une évaluation précise des différents points d'étapes. Celle-ci permettrait de rendre plus lisible la partie « recherche ».

En matière hydraulique, la commission souligne avec satisfaction la réhabilitation et la modernisation de la micro centrale hydroélectrique du Bras des lianes. Elle note aussi son intervention par la mise en place d'une étude portant sur l'installation d'une micro centrale hydraulique (Réservoir du piton l'Hermitage).

À cet égard et dans une réflexion plus large, elle préconise la création d'un schéma régional des potentialités en matière hydroélectrique destiné à favoriser l'installation de micro-centrales. La commission attire l'attention de la collectivité en soulignant qu'il existe d'autres potentiels de développement de ces énergies renouvelables locales et garanties et qu'il est nécessaire de les mettre aussi en valeur.

Dans un autre domaine, la commission relève que la Région est intervenue pour baisser le prix de la bouteille de gaz, soit au seul et unique prix de 15 euros. Cet effort s'est concrétisé par un versement d'un montant de 5 179 158 euros pour la période comprise du 1^{er} mars au 31 décembre 2012. La commission souhaite que cette participation consentie reste strictement exceptionnelle.

IV. Tourisme

Au titre de l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'offre touristique régionale, en lien avec nos spécificités et le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, la commission ne perçoit pas, à travers la lecture de ce bilan, une véritable mise en tourisme de ce label.

Elle note avec satisfaction, la mise en place du Comité d'orientation stratégique du tourisme (COST), longtemps sollicité par les différents acteurs locaux. En effet, le développement du tourisme à La Réunion, ne peut s'envisager que dans une approche partenariale. En cela, le COST qui regroupe la Région, le Département et l'État, peut-être perçu comme un outil de

cadrage indispensable vis-à-vis du « mille feuilles » administratif qui existe localement. De plus, la présidence de cet outil par le Préfet, offre la neutralité de l'État dans l'arbitrage de questions sur lesquelles les compétences des différents interlocuteurs se croisent.

Par ailleurs, la commission partage également les priorités arrêtées par le COST, à savoir :

- amélioration des sentiers de randonnées,
- mise aux normes des bassins de baignade,
- entretien et embellissement des sites touristiques,
- réhabilitation et reconstruction des Gîtes ruraux,
- amélioration des points d'accès (parkings...).

Elle aurait souhaité cependant que l'assouplissement des formalités de visa figure également dans ces priorités.

Concernant le secteur des loisirs touristiques, force est de constater que ce qui est annoncé comme la création d'activités innovantes (kayaks transparents et circuits vélos adaptés) est assez limité au regard du potentiel existant. Ceci est d'autant plus regrettable que le tourisme se structure généralement par les activités de loisir.

La commission souhaite rappeler que le développement et l'émergence de l'offre de loisirs nécessitent un véritable travail en amont des projets d'aménagement et d'équipement du territoire, afin de permettre aux acteurs privés et aux prestataires de s'installer.

I. Environnement

La commission note avec satisfaction que les programmes d'actions du secteur environnement tels qu'ils nous sont exposés, concrétisent la volonté de la collectivité régionale de faire de l'année 2012 celle de l'écologie et de la biodiversité. Au-delà, au sens du CCEE, cela doit demeurer une préoccupation constante de la collectivité.

Biodiversité marine et écosystèmes marins

La commission constate avec satisfaction que la collectivité s'est engagée à maintenir les actions de l'École de l'eau pour les opérations de sensibilisation qu'elle mène auprès du public scolaire et des enseignants. Cette intervention est à poursuivre et à étendre pour toucher un public scolaire encore plus large.

Concernant la gestion du risque requins, la collectivité régionale a mobilisé une enveloppe de 226 000 € pour les différentes opérations (études et programme CHARC). Il semble à la commission que cette participation soit disproportionnée au regard des aides attribuées aux autres associations de biodiversité marine : 28 500 € pour Globice et 30 800 € pour Abyss.

Biodiversité et écosystèmes terrestres

La commission souscrit aux nombreux projets et études menés dans ce domaine ; ils participent en effet à valoriser la biodiversité réunionnaise et à créer des liens entre chercheurs régionaux, nationaux et internationaux (partenariat avec la fondation WWF France, Fonds Biome...). Il est toutefois regrettable que le rapport ne mentionne pas les retombées de ces différents partenariats.

Par ailleurs, elle relève avec satisfaction que la contribution de la collectivité en faveur du fonds Biome / Seor (15 000 €) a permis l'élaboration d'une base de données portant sur les échouages des Pétrels. Elle souhaite que cet accompagnement soit pérenne et tende vers la concrétisation d'un projet de sauvegarde de ces oiseaux endémiques de La Réunion, menacés d'extinction.

S'agissant de la lutte contre les incendies, la commission salue le financement volontariste de la collectivité de 20 postes d'écogardes à hauteur de 700 000 €. Elle trouve regrettable que ces contrats n'aient pas été pérennisés par l'autorité compétente alors que le risque d'incendie reste présent.

II. Recherche et innovation

La commission note l'effort de présentation de ce secteur à travers un chapitre dédié rédigé volontairement de manière synthétique (cinq pages). Dans le cadre d'un bilan d'activités, il lui paraît toutefois souhaitable de disposer d'un document plus étoffé, à même de donner d'emblée une bonne appréhension et une vue d'ensemble des réalisations en matière de Recherche et d'Innovation. Le rapport gagnerait en lisibilité avec une déclinaison plus détaillée des interventions, l'affichage systématique des implications financières pour chacune

des mesures prises et l'insertion, en fin de rapport, d'un tableau synthétisant les crédits mobilisés pour ce secteur.

S'agissant des engagements de la collectivité dans ce domaine, la commission rappelle l'importance, au-delà du soutien à l'investissement, d'intensifier l'accompagnement des laboratoires de recherche et des entreprises qui pourraient s'inscrire dans la démarche d'utilisation des équipements innovants. Il convient de s'assurer que les nouvelles infrastructures mises en place disposent pour les années à venir des moyens techniques et financiers permettant de garantir leur fonctionnement optimal.

Elle encourage également la Région à soutenir davantage les structures locales de recherche et de développement dans la mesure où elles présentent plus de capacités de recrutement de jeunes Réunionnais formés à la recherche que les grands organismes nationaux.

En matière de biodiversité, la commission regrette le manque de précisions sur les résultats du programme européen ERA-Net Net-biome qui s'est clôturé en 2012.

Enfin, s'agissant de faire de La Réunion une Terre d'innovation, la commission salue le soutien de la collectivité en faveur des entreprises et de structures d'accompagnement, en particulier de Qualitropic, seul pôle de compétitivité de l'Outre-mer français. Cet effort est à poursuivre et à amplifier.